



L'audition pour tous et partout

Octobre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouveau baromètre Bruit Ifop-JNA

« Bruit et santé auditive au travail : la fin des clichés ? »

Ce nouveau baromètre Ifop-JNA, réalisé à l'occasion de la 7^e édition de la campagne nationale Semaine de la Santé Auditive au Travail révèle tous les clichés qui dégradent la santé et les organisations des entreprises. Le COVID a provoqué une prise de conscience de la gêne du bruit et le retour en arrière n'est désormais plus possible ! Ce baromètre illustre « l'effet cliquet » opéré. Le bruit est toxique pour tous et dans tous les secteurs, dégradant le climat social, les organisations et la santé. Les experts de l'Association insistent sur la nécessaire adaptation des entreprises face aux changements humains. La prévention primaire peut largement y contribuer en développant de nouvelles approches du bruit.

7 révélations

- 1) **1 actif sur 2 déclare être concerné par la gêne du bruit au travail** depuis plusieurs vagues (2017, 2020, 2022). La gêne du bruit au travail est une réalité à entendre. Les 35-49 ans sont plus concernés que leurs aînés de 50 ans et plus (57% vs 46%).
- 2) **61% des actifs en poste dans le secteur du commerce** sont touchés par la gêne du bruit. Devançant les secteurs traditionnellement décriés : Agriculture et industrie, BTP-Construction.
- 3) **Le télétravail ne résout pas le problème de la gêne du bruit.** 56% des télétravailleurs se disent personnellement gênés. Pour 1 télétravailleur sur 2, la gêne du bruit pourrait leur faire fuir le présentiel. Contrairement à ce qui était pensé « Avant », le télétravail ne résout pas le problème du Bruit.
- 4) **Les sources de bruit ne sont pas uniquement le fait des bruits émanant de l'extérieur des locaux (mentionnés au total par 35% des interviewés).** Les comportements humains sont cités avec en 2^{ème} position les allers et venues (28% du total des citations), en 3^{ème} position les conversations entre collègues (27% du total des citations) et en 4^{ème} position les conversations téléphoniques (24% du total des citations) devant les matériels. Les scores sont quasiment systématiquement supérieurs chez les télétravailleurs réguliers (2 à 3 jours par semaine).
- 5) **La gêne du bruit s'intensifie et pèse de plus en plus sur l'ambiance de travail** : elle est jugée responsable d'incompréhensions avec le management (48% contre 36% en 2019), de tensions au sein des équipes (41% contre 31% en 2019) et d'agressivité dans les échanges (45% contre 32% en 2019).



L'audition pour tous et partout

- 6) Les désordres santé vont au-delà de l'aspect professionnel et des impacts auditifs.** Pour les actifs interrogés, les nuisances sonores sont sources de gêne de compréhension de la parole (48%) ; sifflements, bourdonnements dans les oreilles (39%) ; surdités (34%). Sont également évoqués, en proportion importante, les effets extra-auditifs du bruit (stress 56% ; fatigue, lassitude 66%). Là encore, les actifs du commerce sont particulièrement concernés.
- 7) Les solutions mises en place par les entreprises demeurent classiques et peu développées :** réflexe PICB (28%) ; sensibilisation (20%) ; réaménagement des espaces existants (22%). Au final, la moitié des actifs déclarent qu'au moins une solution a été mise en place.

Analyse complète

Le bruit et les nuisances sonores au travail perturbent plus de la moitié des actifs français, et leur intensité varie selon l'environnement de travail, l'âge, et le secteur d'activité.

La perception d'une gêne causée par le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail remonte en septembre 2022 et franchit de nouveau la barre symbolique des 50% : en effet, 51% des actifs français se disent affectés par ce problème, soit un niveau proche de ce qu'on observait à la rentrée 2017 (52%) et à celle de 2020 (53%). Dans le détail, 16% des actifs disent souffrir du bruit « souvent » et 35% « de temps en temps ».

De nouveau, certaines catégories se démarquent, c'est le cas notamment :

- Des 35 à 49 ans (57%), plus concernés que leurs aînés les 50 ans et plus (46%)
- Des ouvriers (65%)
- Des Franciliens (64%), plus concernés que les habitants de province (49%)
- Des secteurs de l'agriculture et de l'industrie (58%), du BTP-Construction (57%) et du commerce (61%)
- Des télétravailleurs (56%), plus concernés que ceux qui ne télétravaillent pas (49%)

L'enjeu de l'exposition au bruit des télétravailleurs, observé lors des précédentes enquêtes de l'Ifop pour la JNA, se confirme, tandis que la pratique du télétravail se pérennise depuis le début de la crise sanitaire : en septembre 2022, un peu plus du tiers des actifs (36%) déclarent pratiquer le home office, contre 34% en 2020 et 35% en 2021. Cette pratique, désormais intégrée dans l'organisation du travail des actifs qui peuvent la pratiquer (essentiellement les cadres et les Franciliens), n'est pas sans conséquences sur leur audition et davantage d'actions pourraient être mises en place pour les protéger des nuisances sonores.

Les sources de bruit gênantes au travail sont multiples et se produisent à la fois à l'intérieur des locaux de travail qu'à l'extérieur.

Parmi les sources de bruit considérées comme les plus gênantes sur le lieu de travail figure surtout le bruit provenant de l'extérieur des locaux, souligné en premier par 21% des interviewés (35% au total). Cet enjeu concerne particulièrement les salariés du secteur public (26% le mentionnent en priorité), les 18-24 ans (25%), et les personnes susceptibles de travailler dans des bureaux (27% chez les cadres, 25% chez les télétravailleurs).



L'audition pour tous et partout

Viennent ensuite, dans des proportions moindres mais toujours conséquentes, les interactions humaines propres à la vie dans les locaux de travail : 13% des interviewés citent ainsi en premier lieu les allers et venues de personnes (28% au total), les conversations entre collègues (27% au total) et 11% les conversations téléphoniques ou en visioconférence (24% au total). Ce dernier aspect est davantage évoqué par les salariés du privé (14% le citent en premier), les 18-24 ans (15%) et, assez logiquement, les personnes étant amenées à travailler à distance : 22% chez les cadres, 16% chez les personnes résidant dans l'agglomération parisienne, et 21% des télétravailleurs.

Enfin, les aspects plus techniques liés aux matériels utilisés (imprimantes, ordinateurs...) ne sont pas en reste puisque 14% des actifs les citent en premier (23% au total). Ils sont davantage subis par les ouvriers du fait des machines utilisées dans le cadre de leur travail, par les personnes travaillant dans le commerce et par celles travaillant dans les TPE, les nuisances sonores se diffusant plus facilement dans des locaux plus petits (23% de chacune de ces cibles mentionnent en premier les matériels utilisés).

L'enjeu de réduire l'exposition sonore est largement reconnu par les actifs français au même titre que d'autres enjeux liés au bien-être et à l'environnement de travail (éclairage, température).

Mis en perspective avec d'autres enjeux sur le lieu de travail, le fait d'agir sur le bruit et les nuisances sonores à son poste apparaît majoritairement essentiel pour les actifs français, dans des proportions en hausse par rapport à 2018. Ainsi, ces derniers attachent autant d'importance voire plus à la protection de leur ouïe qu'à d'autres enjeux au travail comme :

- **L'éclairage au travail** : 72% estiment la réduction du bruit comme étant plus importante (34%, +3pts vs 2018) ou aussi importante (38%, -5pts) que cet enjeu
- **La température de l'espace de travail** : 72% considèrent la lutte contre les nuisances sonores comme étant plus importante (34%, +4pts vs 2018) ou aussi importante (38%, -3pts)
- **L'emplacement de l'espace de travail** : 68% évaluent la lutte contre les nuisances sonores comme étant plus importante (36%, +2pts vs 2018) ou aussi importante (32%, -4pts)
- **Le design de l'espace de travail (couleur, mobilier) est la seule dimension qui semble concurrencer la lutte contre le bruit** : en effet, une courte majorité d'interviewés (56%) considèrent celle-ci comme étant plus importante (34%, -1pt vs 2018) ou aussi importante (22%, stable). En miroir, 44% la jugent moins importante, dans un contexte où le bien-être au travail et l'ergonomie sont beaucoup associés ces dernières années à un matériel de travail de qualité et confortable, celui-ci étant plus directement visible et perceptible que les nuisances sonores dont les conséquences sur la santé peuvent être plus longues à détecter ; c'est notamment le cas pour les salariés du public (48%), les moins de 35 ans (48%), les employés (49%) les ouvriers (51%), et les habitants des communes rurales (49%)

Les différentes conséquences négatives potentielles du bruit et des nuisances sonores sur le lieu de travail sont soulignées par de plus en plus d'interviewés.

En tête des répercussions négatives possibles, une nette majorité d'actifs continue à pointer le risque de dégradation du bruit sur sa charge mentale et notamment à travers « la fatigue, la lassitude et l'irritabilité » (66%, +6pts vs septembre 2021) qui enregistre une progression significative ainsi que le « stress » (56%, +1 point). A ces risques psychologiques, s'ajoute pour une proportion moindre d'actifs

L'audition pour tous et partout

mais avec un degré de danger plus accru, la « souffrance psychologique (mal être, anxiété, dépression) pointée par 38% des interviewés (+2 pts).

Les conséquences négatives possibles du bruit sur l'audition sont également importantes et plus fortement mises en avant que ce soit via une gêne auditive caractérisée par une diminution momentanée de compréhension de la parole (48%, +5 pts), les sifflements, bourdonnements d'oreilles (39%, +1 point) et, à un degré moindre, le sentiment de surdités (34%, +1 point).

En parallèle, d'autres types de répercussions comme les troubles du sommeil (39%, -4 pts) et « l'hypertension artérielle » (30%, -2 pts) sont susceptibles de toucher une proportion non négligeable d'interviewés.

Au global, ce sont plus des trois quarts des actifs qui mettent en exergue au moins une de ces répercussions (76%, +6 pts) et 38%, au moins 5 d'entre elles. Parmi ces derniers qui en citent au moins 5 et sont donc particulièrement impactés par les conséquences plurielles des nuisances sonores, figurent des catégories de population très diverses, signe que les nuisances sonores peuvent survenir dans des environnements de travail très différents :

- Les 35-49 ans : 43% soulignent au moins 5 répercussions contre 38% en moyenne ;
- Les ouvriers (45%) ;
- Les actifs évoluant dans l'industrie (44%) et le commerce (47%) ;
- Les télétravailleurs fréquents (46%) ;

Concernant des enjeux liés aux interactions dans le travail, suivant un mouvement similaire, la proportion d'interviewés estimant que le bruit peut avoir des conséquences négatives poursuit sa progression sur 3 ans soit, juste avant le début de la crise sanitaire. 48% estiment ainsi que le bruit et les nuisances sonores sur leur lieu de travail peut-être source d'incompréhensions avec les personnes qui les encadrent (+4 pts sur 1 ans et plus +12 pts sur 2 ans), 45% qu'il peut engendrer de l'agressivité dans les échanges (+2 pts sur un an et +13 pts sur 2 ans), 41% des tensions ou conflits au sein de leur équipe de travail (stable sur 1 an et +10 pts sur 2 ans) et 37% de comportements de repli sur soi (-1 point sur 1 ans mais +9 pts sur 2 ans). **En outre, ces scores sont pour la plupart majoritaires, auprès des personnes directement concernées.**

La progression de ces impacts négatifs en 3 ans montre bien que la crise sanitaire, à l'instar d'autres domaines de la vie professionnelle, a constitué un catalyseur accélérant des tendances préexistantes. De surcroît, plus de deux ans après son démarrage, ces tendances persistent voire augmentent.

En synthèse, 62% des interviewés pointent au moins une de ces 4 répercussions dont une proportion conséquente de salariés susceptibles de travailler en bureau : les cadres (69%), les actifs Franciliens (70%), ceux appartenant à une structure de plus de 1000 salariés (69%) et ceux qui pratiquent le télétravail (72%).

Malgré cette plus grande prise de conscience, les réactions des employeurs comme des actifs eux-mêmes demeurent timides.

Sur 6 solutions testées destinées à réduire le bruit et les nuisances sonores sur le lieu de travail, aucune ne s'impose, chacune étant citée par moins de 30% des salariés. Les tendances sont en outre très stables par rapport à la dernière mesure en 2018 alors qu'en parallèle, comme nous l'avons constaté, les conséquences négatives du bruit sont nettement plus soulignées. L'argument du coût financier nécessaire à leur mise en place ne peut constituer une explication suffisante dans la mesure où les solutions les moins onéreuses sont également très peu exploitées.



L'audition pour tous et partout

Dans le détail, seuls 28% des actifs affirment que leur employeur leur a déjà proposé des protecteurs individuels contre le bruit (score stable depuis 2018). Cette proportion descend à 25% s'agissant de la mise à disposition de casques de communication spécifiques, 23% pour la création d'espaces pour s'isoler du bruit (proportion stable en comparaison avec 2018) et 22% pour le réaménagement des espaces existants (stable également). **Le faible recours à ces deux dernières solutions liées à l'environnement de travail sont d'autant plus décevantes que beaucoup d'entreprises sont actuellement engagées dans des réflexions autour de nouvelles stratégies d'occupation des locaux.** La protection contre les nuisances sonores semble ainsi ne pas constituer un critère déterminant de ces réflexions.

Enfin, à peine 20% des interviewés (+1 point) déclare que des sessions d'information et sensibilisation pour modifier les comportements collectifs ont été initiées et 19%, des dépistages de l'audition. **Au global, ce sont 50% des actifs qui soulignent la mise en place d'au moins une de ces 6 solutions et 24% au moins 3 d'entre elles.**

Le sentiment d'actions initiées par son employeur contre les nuisances sonores semble toutefois plus prononcé auprès de certaines catégories d'actifs généralement plus exposées au bruit : les jeunes de 18-24 ans (60% d'entre eux affirment qu'au moins une solution a été mise en place contre 50% de la moyenne des actifs), les cadres (57%), les personnes ayant recours au télétravail (63%) et les personnes travaillant dans l'industrie (69%) et le BTP (63%).

Plusieurs démarches testées et qui sont laissées à l'initiative des actifs gênés par le bruit et les nuisances sonores n'ont été effectuées que par une proportion minoritaire d'entre eux à l'exception de télétravailleurs ayant demandé un équipement d'écoute approprié lorsqu'ils travaillent depuis leur espace personnel (59% d'entre eux ont effectué cette démarche, +2 pts en 1 an). Malgré la gêne causée par le bruit, les autres prises d'initiative sont minoritaires et en recul par rapport à 2021, que ce soit la demande d'équipement de protection individuelle contre le bruit lorsque la personne travaille sur site (46%, -2 pts), la réalisation d'un test auditif (44%, -4 pts), la consultation d'un médecin (44%, -2 pts), la demande de réaffectation dans un autre espace de travail (33%, -6 pts) ou encore la sollicitation d'un arrêt de travail (28%, -3 pts). **Au final, seule une minorité d'actifs importunés par le bruit et les nuisances sonores a effectué au moins une de ces démarches (46%, tendance stable sur 1 an).** Parmi eux figurent en plus forte proportion : les indépendants (55%), les ouvriers (55%) et les personnes travaillant dans l'industrie (57%) ou le BTP (64%).

La mise en place de solutions ou de démarches pour se protéger du bruit apparait d'autant plus nécessaire qu'une majorité d'actifs se trouve démunie face à une forte exposition sonore au travail.

58% des interviewés déclarent en effet ne pas savoir comment réagir en cas de troubles de l'audition provenant d'une forte exposition sonore à leur poste de travail (dont 18% « certainement pas »). Cette proportion atteint 65% chez les cadres et 67% auprès des salariés travaillant dans une structure de plus de 1000 employés. A l'opposé, seuls 42% de l'échantillon estime être en mesure de savoir réagir (dont à peine 9% « oui, certainement »).

Dans ce prolongement, la stratégie d'évitement face au bruit peut primer sur une démarche de protection. Il arrive ainsi à une majorité de personnes en télétravail (53%) de regretter de venir travailler sur site en raison du bruit et des nuisances sonores (dont 12% « souvent » et 41% « de temps en temps »). C'est en grande partie le cas pour les télétravailleurs « hybrides » (2 à 3 jours par semaine) qui sont 62% à faire ce constat contre 55% des télétravailleurs fréquents (4 à 3 jours par semaine) et 43% des télétravailleurs occasionnels (moins de 2 jours par semaine).



L'audition pour tous et partout

Ce constat confirme qu'il existe bien un avant et un après crise sanitaire dans le rapport à son environnement de travail. En matière de bruit, le seuil de tolérance que certains actifs pouvaient auparavant tolérer est devenu plus contraignant depuis qu'ils ont expérimenté d'autres organisations comme le télétravail.

Accéder aux baromètres santé Ifop – JNA et plus d'informations
www.sante-auditive-autravail.org



L'audition pour tous et partout

L'association JNA

L'association JNA est une association à but non lucratif, neutre et indépendante, gérée par des experts scientifiques et médicaux et des acteurs de la prévention. Depuis 25 ans, elle fédère l'ensemble des acteurs de la prévention et de la santé, agissant sur tous les territoires de l'hexagone, pour que la santé auditive devienne une clé de santé pour être en forme au quotidien. L'association JNA organise chaque année la Journée Nationale de l'Audition (mars), Prévention Fête de la Musique et Festivals de l'été (juin à août) ; Semaine de la Santé Auditive au Travail (octobre).

Outre ces campagnes nationales, l'association JNA développe des programmes de santé auditive, invitant à intégrer l'audition parmi les déterminants « santé », facteurs clés de l'équilibre de santé et de vie sociale à tous les âges.

Association de référence dans le domaine de l'audition, la JNA regroupe 25 années d'enquêtes réalisées avec des instituts de sondage permettant d'établir un baromètre de l'audition ainsi que des données brutes des milliers de dépistages de l'audition réalisés auprès des différents publics. www.journee-audition.org